



PROCÉDURE ET DEMANDE DE RÉINSCRIPTION

RÉINSCRIPTION PLUS DE CINQ ANS

Conformément à ses règlements et aux exigences prescrites par le Code des professions du Québec, l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (OPPQ) doit s'assurer de la compétence de ses membres.

Toute personne qui a cessé d'exercer la profession pendant une période de cinq ans ou plus et qui désire se réinscrire au tableau des membres doit faire étudier son dossier par le comité des admissions par équivalence, pour évaluer si elle a maintenu ses connaissances à jour.

Le comité des admissions par équivalence peut, en vertu du Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement des membres de l'Ordre, et s'il l'estime nécessaire pour la protection du public, imposer un stage ou un cours de perfectionnement.

Après avoir été informée de la décision du comité des admissions par équivalence, la personne peut demander de se faire entendre par le comité exécutif pour révision de cette décision.

LISTE DES DOCUMENTS REQUIS

Vous devez faire parvenir votre demande de réinscription accompagnée des documents suivants :

- une lettre de motivation;
- le formulaire de demande de réinscription dûment complété et signé;
- un curriculum vitæ détaillé ainsi que le [questionnaire](#) dûment complété;
- les attestations des formations continues suivies au cours des cinq dernières années ainsi que le descriptif;
- le paiement couvrant les frais d'étude de votre dossier, soit 172,46\$ (taxes incluses).

La demande de réinscription ne sera étudiée que sur réception de tous les documents demandés. Une fois la réinscription autorisée, la personne recevra une facture; des frais de réinscription s'appliqueront, en plus du montant de la cotisation.

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Nom Prénom

Sexe F M Date de naissance (année / mois / jour)

Courriel

VEUILLEZ NOTER QUE VOUS RECEVREZ LA FACTURATION PAR

COURRIEL.

Téléphone

Adresse de résidence

App No civique Rue

Ville Province Code postal

DÉCLARATION OBLIGATOIRE : DÉCISION OU POURSUITE

Avez-vous déjà fait l'objet d'une décision d'un tribunal canadien vous déclarant coupable d'une infraction criminelle ou d'une décision d'un tribunal étranger vous déclarant coupable d'une infraction qui, si elle avait été commise au Canada, aurait pu faire l'objet d'une poursuite criminelle?

OUI NON

Si vous avez répondu « oui » à la question précédente, avez-vous obtenu pardon pour cette infraction? Si vous avez répondu « non » à la question précédente, veuillez passer à la question suivante.

OUI NON

Avez-vous fait l'objet d'une décision rendue au Québec vous déclarant coupable d'exercice illégal ou d'usurpation de titre ou d'une infraction à une disposition d'une loi du Québec ou d'une loi fédérale identifiée au Code de déontologie de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec à cette fin?

OUI NON

Avez-vous fait l'objet d'une décision rendue hors Québec vous déclarant coupable d'une infraction qui, si elle avait été commise au Québec, aurait pu faire l'objet d'une poursuite pénale pour exercice illégal ou usurpation de titre ou d'une poursuite pénale en vertu d'une disposition d'une loi du Québec ou d'une loi fédérale identifiée au Code de déontologie de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec à cette fin?

OUI NON

Avez-vous fait l'objet d'une décision disciplinaire rendue au Québec par le conseil de discipline d'un autre ordre ou par le Tribunal des professions en appel d'une décision de ce conseil et vous imposant la révocation d'un permis ou la radiation du tableau, y compris la radiation provisoire, une limitation, y compris une limitation provisoire, ou une suspension du droit d'exercer les activités professionnelles?

OUI NON

Avez-vous déjà fait l'objet d'une décision disciplinaire rendue hors Québec qui, si elle avait été rendue au Québec, aurait eu l'effet d'une sanction imposant la révocation d'un permis ou la radiation du tableau, y compris la radiation provisoire, une limitation, y compris une limitation provisoire, ou une suspension du droit d'exercer les activités professionnelles?

OUI NON

Faites-vous l'objet d'une poursuite pour une infraction punissable de cinq ans d'emprisonnement ou plus?

OUI NON

NOTE IMPORTANTE : Advenant que l'une de ces éventualités se produise en cours d'année, vous êtes tenu, dans les 10 jours à compter du jour où vous en êtes vous-même informé, d'en aviser IA secrétaire de l'Ordre.

RENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS – SVP Veuillez joindre votre CV détaillé.

Nom de l'employeur actuel

Titre du poste occupé

Date d'entrée en fonction

Adresse de l'employeur

Bureau

No civique

Rue

Ville

Province

Code postal

Téléphone

DÉCLARATION RELATIVE À L'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE OBLIGATOIRE

Vous trouverez, sur le site, un document des courtiers La Capitale expliquant la couverture de votre nouvelle police d'assurance-responsabilité professionnelle **obligatoire**. Si vous souhaitez exercer en pratique privée, la prime d'assurance sera différente.

Souhaitez-vous exercer en pratique privée

OUI NON

Prenez note que si votre catégorie change en cours d'année, vous devrez nous en aviser afin de modifier votre couverture.

MODE DE PAIEMENT

TARIFICATION

172,46 \$ (taxes incluses) - frais d'étude de dossier

PAIEMENT

Chèque Visa MasterCard

Le chèque doit être libellé
au nom de : OPPQ

Numéro de carte

Nom du détenteur

Date d'expiration

CONFIDENTIALITÉ

Conformément aux dispositions de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, les renseignements personnels sont confidentiels et ne serviront qu'à procéder à la délivrance de votre permis. Les dossiers seront conservés au siège de l'Ordre et n'auront accès à votre dossier que les employés de l'OPPQ dûment autorisés.

De plus, vous pourrez vous prévaloir du droit d'accès à votre dossier ou de rectification des renseignements qui y sont versés en faisant la demande par écrit à la secrétaire de l'Ordre.

CONFORMITÉ

Il est important de cocher avant de nous retourner votre demande de réinscription

- Je comprends qu'une fausse déclaration entraîne le rejet de ma demande et qu'une demande acceptée sous fausse déclaration devient nulle.
 J'atteste que les renseignements fournis sont exacts.

Date

TRANSMISSION DES DOCUMENTS

Vous devez joindre à votre demande de réinscription tous les documents pertinents à l'ouverture de votre dossier. Toute demande de réinscription doit être accompagnée de votre paiement.

Vous pouvez nous transmettre le présent formulaire dûment rempli par :

PAR COURRIEL à mpaquette@ordrepsed.qc.ca

PAR LA POSTE à OPPQ-ADMISSION 510-1600, boul. Henri-Bourassa Ouest, Montréal (Québec) H3M 3E2

PAR TÉLÉCOPIEUR - 514 333-7502

Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec :

Martin Paquette, adjoint aux admissions par équivalence et à la direction de l'encadrement et du soutien de la pratique
514 333-6601 ou 1 877 913-6601 poste 261
mpaquette@ordrepsed.qc.ca

OPPQ - Octobre 2018